

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 5 octobre 2020 de 19h30 à 22h10

Etaient présents : Sylvestre CARTIER, Marc DEFORGE, Françoise DESIRANT, Stéphane FRAPART, Julie GUICHON, Edith MAURY, Béatrice MEXIQUE, Bruno MEXIQUE, Céline PERRIN, Caroline SERVENAY et Murielle STEPHAN

Absents excusés : FRAPART Yves, LABARRE Alexis ayant donné procuration à FRAPART Stéphane, MALAGIES Amandine

Absente : LINCOLN Anne

Secrétaire de séance : Julie GUICHON

Approbation des procès-verbaux des réunions du 7 et 14 septembre 2020

Les deux procès-verbaux ont été validés à l'unanimité.

Travaux supplémentaires Chemin des Hauts

En novembre 2019, des travaux d'enduisage et de reprofilage de chaussée, Chemin des Hauts, ont été décidés. Lors de la réalisation de ces travaux par l'entreprise Colas, une nécessité d'extension de la voie a été proposée pour respecter le récent bornage des parcelles constructibles, contiguës jusqu'au Chemin des Noyers. A ce jour, les travaux ne sont pas terminés, l'entreprise doit maintenant réaliser le goudronnage bicouche.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, valide le devis des travaux supplémentaires pour un montant de 7 948.32 euros HT.

Au Nergone, les trous ont été comblés.

Décision modificative n°1

Pour pallier à la chaleur excessive au secrétariat de mairie pendant la période estivale, un rafraichisseur d'air a été acheté. Pour le régler, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer de :

- l'opération 69 « aménagement église » -265 €
- l'opération 63 « aménagement salle des fêtes » - 115€
- l'opération 68 « aménagement mairie » +380 €

Détermination du montant de l'astreinte financière des bâtiments en péril

Le montant de l'astreinte financière commence à la fin de la procédure de péril ordinaire (lors de la notification de l'arrêté d'astreinte financière) jusqu'à la constatation de la réalisation des mesures prescrites. Ce dispositif sert à exercer une pression financière sur le ou les propriétaire(s) afin qu'il(s) réalise(nt) dans les plus brefs délais, les travaux demandés par arrêté.

Le montant de l'astreinte financière sera appliqué dans tout le village quel que soit les travaux à engager.

Le montant maximum de l'astreinte journalière est de 1 000€ par jour quand le bâtiment est à usage d'habitation et 500€ par jour quand il ne l'est pas. Le plafond maximum est de 50 000€ par bâtisse.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident la mise en place d'une astreinte financière de 250 €/jour pour tous les bâtiments en péril ordinaire, si les réparations, mesures et travaux prescrits n'ont pas été réalisés.

Le recouvrement de cette astreinte est réalisé par trimestre échoué.

Demande de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local): salle des fêtes

La Préfecture indique que l'effort de relance rapide octroie une enveloppe supplémentaire aux projets portés par les communes par le biais de la DSIL. Cette dotation doit répondre à l'une des 6 thématiques retenues.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, les travaux nécessaires à la réhabilitation de la salle des fêtes (isolation intérieure, toiture, changement de fenêtres de toit, mise aux normes de l'électricité, peinture).

Le montant des devis s'élève à ce jour à 99 139.37 € HT.

Deux thématiques peuvent correspondre à ce programme, à savoir la rénovation thermique et la mise aux normes et sécurisation des équipements publics. Le projet porté doit être prêt à démarrer entre le 4^e trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021. Le dossier doit être déposé pour le 23 octobre 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'établir un dossier de demande de D.S.I.L. programme 2020.

Le financement de cette opération sera le suivant :

- subvention auprès de la Région au titre du dispositif " soutien aux investissements des communes rurales
- D. S. I. L.
- fonds propres

Concessions funéraires : tarifs

Des travaux de reprise de concessions à terme échu ou à l'abandon, ont été réalisés dans le cimetière d'Ecury pour 31 043.71€ depuis 6 ans. Les tarifs des concessions en pleine terre datent de 2002.

Il est proposé au conseil de nouveaux tarifs pour un emplacement de 2mx1m, qui les valide à l'unanimité :
15 ans : 100 € / 30 ans : 200 € / 50 ans : 450€

Ces prix sont applicables à compter du 1^{er} novembre 2020.

Location nacelle réparation clocher : choix de l'entreprise

Il a été constaté qu'une plaque du clocher de l'église est soulevée à une hauteur de 48 mètres du sol avec un débord de 30 mètres. Pour remédier à cette situation, des entreprises de location de nacelles et d'échafaudages ont été contactées. Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise LocNacelle située à Villers sous Saint Leu (60) pour un montant de 2 884 euros HT.

Renouvellement contrat adjoint technique

Le contrat de notre adjoint technique à mi-temps, arrive à échéance le 7 octobre 2020. La publicité a été réalisée auprès du Centre de Gestion. Notre employé a postulé pour le renouvellement de son contrat pour une durée de 3 ans. Un changement d'indice doit être réalisé car celui utilisé lors de son recrutement en 2018 n'existe plus.

Questions diverses

L'association de territoire A Coole a décidé de quitter les locaux de l'ancienne école d'Ecury pour se rendre à l'école de Nuisement. La Présidente a expliqué à Monsieur le Maire qu'elle avait des problèmes à recruter un nouveau directeur de centre. Un rendez-vous a été organisé avec la Communauté de Communes pour exposer leurs difficultés de recrutement. Lors de cet entretien, la CCMC leur a proposé de gérer les mercredis en installant l'accueil à l'école de Nuisement car la communauté de communes a la compétence « périscolaire ». Les élus sont à la recherche d'idées pour occuper les locaux vides.

Françoise DESIRANT explique que deux journées de nettoyage de la Coole ont déjà été réalisées. Elle propose que la municipalité soumette de nouveaux créneaux de corvée pour aider l'association de pêche.

Prochaines réunions :

- Lundi 12 octobre à 18h : Commissions environnement et animation
- Lundi 19 octobre à 18h : Préparation du marché
- Mercredi 21 octobre à 18h : commission communication : relecture des articles
- Lundi 26 octobre à 18h : Vie sociale
- Lundi 2 novembre à 19h30 : conseil municipal